# uninext

# Assemblée générale 2024 Jeudi 20 juin 2024 à 18 h 30 Au Centre Dürrenmatt

Pertuis-du-Sault 74, 2000 Neuchâtel

# Visites guidées du Centre Dürrenmatt, 17 h 45

Avant l'Assemblée générale sont proposées, dès 17h45, pour celles et ceux qui le souhaitent, des visites guidées, offertes, du Centre Dürrenmatt, en petits groupes.

#### Assemblée générale, 18 h 30

#### Ordre du jour:

- 1. Procès-verbal de l'Assemblée générale 2023
- 2. Allocution de Mme la professeure Valérie Défago, Doyenne de la Faculté de droit
- 3. Rapport de M. Pascal Mahon, Président UniNExt
- Rapport de Mme Marie-Laure Percassi, Trésorière UniNExt
- 5. Rapport des vérificateurs des comptes et approbation des comptes, décharge au Comité
- Prix UniNExt 2023: Présentation par M. Alexandre Bussy de son mémoire de master intitulé « Le caractère efficace, approprié et économique des prestations de l'assurancemaladie »
- 7. Divers

### «Salon Dürrenmatt: Droit et littérature», 19 h 00

A l'issue de la partie statutaire, vous aurez le plaisir de participer à un « Salon Dürrenmatt : Droit et littérature », avec deux présentations, de **Mme Madeleine Betschart**, directrice du Centre Dürrenmatt Neuchâtel, à propos de l'artiste et de la gestion de son patrimoine, d'une part, ainsi que de **Mme Charlotte Dufour** et de **M. Loïc Parein**, co-responsables du Laboratoire « Droit et littérature » de l'Université de Lausanne, sur les liens entre droit et littérature, notamment dans l'œuvre de Friedrich Dürrenmatt, d'autre part.

# Apéritif et repas, dès 19 h 45

Dès 19h45, un apéritif offert par UniNExt ainsi qu'un repas, sous forme de buffet dînatoire, seront servis sur la terrasse du Centre Dürrrematt (en cas de beau temps, sinon à proximité). Le repas (CHF 45.-) et les boissons pourront être réglés directement sur place (par Twint ou en cash).

# Inscriptions jusqu'au 1er juin 2024

En ligne sur http://www.uninext.ch

Par courriel à contact@uninext.ch en précisant si vous participez – accompagné·e ou non – à la visite guidée, ainsi qu'à l'apéritif et/ou au repas.

Par courrier au moyen du talon d'inscription annexé.

